

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

l'autonomie des EPF

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: l'autonomie des EPF, 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 16.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1

Abkürzungsverzeichnis

ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
<hr/>	
EPF	École polytechnique fédérale
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Bildung und Forschung

BERICHT
DATUM: 22.06.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) souhaite ajouter une disposition, liée à la gestion stratégique des EPF, dans le cadre du message FRI 2017-2020. En effet, à 6 contre 5, la CSEC-CE recommande l'approbation du Parlement lors de la définition des objectifs stratégiques des EPF. A l'opposé, la minorité recommande le statu quo. Didier Berberat (ps, NE), partisan d'un contrôle du Parlement, estime que, étant donné que les EPF reçoivent plus de 10 milliards de Francs sur 4 années, il est normal que les chambres fédérales s'y intéressent. A l'opposé, Fathi Derder (plr, VD) estime qu'il est important de renforcer **l'autonomie des EPF**. Avec une vision identique, Christian Wasserfallen (plr, BE) souligne que les EPF, en tant qu'organismes hors administration fédérale, relèvent du Conseil fédéral et non pas du Parlement. Néanmoins, Fritz Schiesser, président du Conseil des EPF se range au côté de la majorité de la CSEC-CE. Ce soutien de poids, étant donné son implication, considère que le Parlement a son mot à dire lors de la définition des objectifs stratégiques des deux EPF, ainsi que des quatre établissements de recherche.¹

1) Lib, NZZ, 22.6.16